

## Communiqué de presse

Berne, le 30 juin 2016

### **Tarification de la mobilité : éliminer les goulets d'étranglement au lieu d'arnaquer les citoyens**

**En tarifant la mobilité, le Conseil fédéral veut diriger le trafic et arnaquer les citoyens. Les petites et moyennes entreprises doivent répondre aux exigences de leur clientèle et ne choisissent, en règle générale, ni l'heure ni le lieu des trajets. Pour les PME, la tarification de la mobilité entraîne forcément une hausse des coûts sur laquelle elles n'ont aucune prise. L'Union suisse des arts et métiers usam s'oppose à la tarification de la mobilité en tant que taxe supplémentaire. Elle s'oppose également aux projets pilotes correspondants.**

Tarifier la mobilité est une manière administrativement coûteuse et fastidieuse de gérer le trafic qui, pour les PME, engendre des coûts sur lesquels elles n'ont aucun moyen d'agir. Les principes tels que « conception sociopolitique », « intermodalité par le biais d'une tarification de la mobilité appliquée à tous les modes de transport » et par là même l'exigence d'une utilisation « plus homogène » des modes de transport que sont la route et le rail ne sont pas de nature à faciliter les défis que doivent relever quotidiennement les entreprises en matière de distribution des marchandises.

85% de la distribution des marchandises et notamment la micro-distribution se font par la route. Cela ne changera pas. Outre l'augmentation de 4 centimes du prix de l'essence, les PME risquent encore de se voir imposer de nouvelles charges administratives et financières. Dans le contexte économique difficile que nous connaissons aujourd'hui, elles n'ont aucune marge de manœuvre leur permettant d'absorber une augmentation de taxes et de redevances supplémentaire.

Même si le Conseil fédéral assure que son intention n'est pas de prélever de nouvelles taxes, les mesures de répartition du trafic via sa tarification se traduiront bel et bien par des coûts plus élevés pour les PME. Ce sont en effet les clients qui décident à quel moment et où les professionnels doivent utiliser la route. Plutôt qu'employer les ressources pour des mesures de régulation aussi complexes, l'usam demande l'élimination rapide des goulets d'étranglement et la réduction des 24 000 heures d'embouteillages actuelles.

### **Renseignements complémentaires**

**Hans-Ulrich Bigler**, directeur, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

**Dieter Kläy**, responsable du dossier, tél. 031 380 14 14, mobile 079 207 63 22

**Numéro 1** : plus grande organisation faîtière de l'économie suisse,  
l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 PME